



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergies renouvelables

Question orale n° 1135

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les raisons du blocage d'un projet de méthaniseur dans le Pithiverais par l'ADEME. Après plusieurs relances, les initiateurs du projet sont lassés d'attendre, les blocages d'administrations risquant d'éteindre l'ambition des acteurs de notre territoire, soutenus par la population locale et les élus, comme l'atteste l'enquête publique. Alors que le comité interministériel du 13 mars 2015 a annoncé un certain nombre de mesures pour le monde rural et en particulier la mesure 35 : « Développer la méthanisation », tout est figé à ce jour. Aussi, elle lui demande si, à l'approche de la Cop 21, des projets exemplaires et innovants comme celui du Pithiverais ne méritent pas d'aboutir concrètement, toutes les étapes techniques, financières et surtout administratives ayant été remplies.

Texte de la réponse

PROJET DE MÉTHANISEUR DANS LE PITHIVERAIS

Mme la présidente. La parole est à Mme Marianne Dubois, pour exposer sa question, n° 1135, relative au projet de méthaniseur dans le Pithiverais.

Mme Marianne Dubois. Je souhaiterais évoquer un dossier structurant pour la région du Pithiverais dans ma circonscription du Loiret.

En effet un projet de méthaniseur y fait l'objet de blocages récurrents de la part de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME. Après plusieurs relances, les initiateurs du projet sont lassés d'attendre ne serait-ce que des réponses à leurs interrogations sur le sort de ce dossier. Le mutisme de l'administration risque d'éteindre l'ambition des acteurs de notre territoire, pourtant soutenus par la population locale et les élus, comme l'atteste l'enquête publique.

Par ailleurs, alors que j'ai moi-même rencontré en juillet des conseillers techniques du ministère, aucune réponse n'a, à ce jour, été apportée à mes nombreux relances, courriers, courriels, appels téléphoniques, si bien que je me suis demandée s'il fallait que j'envoie des lettres portant le timbre vert pour espérer obtenir une réponse !

Le comité interministériel du 13 mars 2015 a pourtant annoncé à grand renfort de communication un certain nombre de mesures à destination du monde rural, en particulier la mesure n° 35, visant à « développer la méthanisation ». Ne recherchait-on que des effets d'annonce ?

À la veille de la COP21, des projets exemplaires et innovants comme celui du Pithiverais méritent d'aboutir concrètement, toutes les conditions techniques, financières et surtout administratives étant remplies.

Quelle est votre position sur ce projet ? Peut-on espérer une réponse ? Comptez-vous prendre des mesures afin de le faire passer du virtuel au réel ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche. Madame la députée, je vous prie de bien vouloir excuser Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Ne pouvant pas être présente, elle m'a chargé de vous répondre.

Le projet « Beauce Gâtinais Biogaz », situé sur la commune d'Escrennes dans la région Centre, est un projet de méthanisation de grande taille, qui prévoit l'injection du biométhane produit à partir de déchets agricoles et de biodéchets urbains et industriels dans les réseaux de gaz naturel.

Ce projet a été retenu dans le cadre d'un appel à projets lancé en 2014 par la région Centre, ce qui lui permet de bénéficier, en sus d'un contrat d'achat du biométhane injecté à un tarif avantageux, d'une aide à l'investissement. Le montant de cette aide, évaluée dans le respect du règlement de l'appel à projets, s'élève à 489 000 euros, répartis entre l'ADEME, la région et le département.

À la demande des porteurs du projet « Beauce Gâtinais Biogaz », le dossier a été réexaminé. À l'issue d'une rencontre le 12 novembre 2015 entre les représentants de la direction régionale de l'ADEME, de la région Centre et des porteurs du projet, il a été proposé aux porteurs du projet « Beauce Gâtinais Biogaz » une avance remboursable d'un montant d'1,2 million d'euros ou une nouvelle candidature dans le cadre du prochain appel à projets de la région Centre. Les porteurs de projets doivent prochainement revenir vers la direction régionale de l'ADEME et la région Centre pour leur faire part de leur décision.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marianne Dubois.

Mme Marianne Dubois. Je vous remercie de votre réponse, monsieur le secrétaire d'État, et j'aurai à cœur de suivre ce dossier de très près.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1135

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8254

Réponse publiée au JO le : [25 novembre 2015](#), page 9725

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 novembre 2015](#)